

MAIRIE DE DAMBENOIS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

Le mercredi 16 décembre deux mille quinze, le Conseil Municipal de Dambenois s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Luc SOMMER.

Convocation du 7 décembre 2015.

Présents : MMES Corinne ANILE, Séverine BESTEIRO, Anny CHAILLET, Emmanuelle PERNOT, Brigitte VILLANI, MM. David BALON, Marcel GRABER, Bernard NUSSBAUMER, Michel PAGE, Philippe POURCHET et Serge VOLLMER

Absents : MM. Alexandre HUSSARD, Michel PAGE

Secrétaire de séance : M. David BALON

Approbation du compte rendu de la séance du 21 octobre 2015.

DELIBERATIONS

1 – Motion contre le projet de fermeture de la Trésorerie de Sochaux :

La Directrice Régionale des Finances Publiques a le projet de rationaliser son implantation territoriale pour le début 2016 et donc de fermer certaines Trésoreries dans le Doubs. Une rencontre a eu lieu le 25/08/2015 avec M. le Sous-Préfet et Mme la Directrice Régionale des Finances Publiques à ce sujet.

Au vu des critères de l'administration fiscale, le poste de la Trésorerie de SAINTE-SUZANNE paraît légèrement plus propice à l'accueil des agents du poste de SOCHAUX qui fermerait dans le cadre d'un regroupement.

Ces critères ne souffrent pas de comparaison dans le cadre d'une approche de développement territorial et d'attractivité du territoire, pas seulement pour SOCHAUX, mais pour SOCHAUX comme composante essentielle de l'image et de la notoriété du Pays de Montbéliard.

Rappelons que SOCHAUX est l'une des trois composantes de centralité urbaine du Pays de Montbéliard avec les villes de MONTBELIARD et AUDINCOURT.

Rappelons également que SOCHAUX est rentrée cette année dans la géographie prioritaire de la politique de la ville et qu'il serait malvenu à ce titre d'y fermer des services publics même si ceux-ci ne concernent pas d'accueil de public.

Rappelons encore avec insistance que la commune a subi des pertes telles qu'il n'est pas envisageable d'en connaître de nouvelle, à moins de vouloir le déclin manifeste de ce que la commune est en capacité de porter :

- Commissariat de Police Nationale fermé en 2000
- Centre Médico Social transféré à ETUPES en 2004
- Gendarmerie Nationale transférée à ETUPES en 2008
- Centre Première Intervention SDIS transféré à BETHONCOURT en 2010
- Locaux de l'Inspection d'Académie transféré à MONTBELIARD en 2011
- Services aux particuliers des Impôts transférés à MONTBELIARD en 2014

Pour finir et contre tout entendement, SOCHAUX a perdu sa qualité de chef-lieu de canton au profit de BETHONCOURT au 01/01/2015.

D'un point de vue pragmatique, la Trésorerie de SOCHAUX a pu accueillir jusqu'à 14 agents. Elle travaille aujourd'hui pour 12 communes dont certaines importantes en taille. Y réintégrer 5 agents ne comporte aucune difficulté, ni en terme de fonctionnalité ni en terme d'accessibilité des locaux et de stationnement. Si le coût de fonctionnement du poste comptable est légèrement plus élevé qu'à SAINTE-SUZANNE, un effort sur le niveau de loyer est envisagé par SOCHAUX.

Mais les enjeux sont au-delà. Les dynamiques de développement impliquent de travailler à partir des atouts pour renforcer les potentiels existants. Manifestement SOCHAUX est un atout qui a été diminué par le passé. Il n'est pas concevable aujourd'hui d'aller à l'encontre des dynamiques de renouveau pour lesquelles les élus et les fonctionnaires territoriaux et d'Etat se sont battus et continuent à se battre.

La suppression de la Trésorerie de SOCHAUX pour un transfert à SAINTE-SUZANNE est pour la municipalité impensable et inacceptable. Il nous appartient de faire tout notre possible pour maintenir cette Trésorerie à SOCHAUX, car c'est la dernière parcelle d'administration de l'Etat qui nous reste.

Un courrier d'opposition du Maire de SOCHAUX au Préfet du Doubs et de Région, à la Directrice Régionale des Finances Publiques et aux parlementaires a été envoyé le 31/08/2015. Désormais, il s'agit de mobiliser les élus locaux au premier titre desquels le Conseil Municipal de SOCHAUX et les Conseils Municipaux des communes concernées.

L'exposé du Maire entendu, le conseil Municipal vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

- une opposition formelle et sans défaillance au projet de fermeture du Service Public de la Trésorerie de SOCHAUX ;
- une demande formelle de conforter le poste comptable de SOCHAUX et ainsi conforter la position SOCHAUX au profit du Pays de Montbéliard.

2 – Indemnité de conseil du Trésorier Municipal - Exercice 2015 :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 autorisant les fonctionnaires de l'Etat à fournir des conseils en matière de préparation des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 0 Abstention

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les fonctions de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux 100 % du taux maximum,
- que cette indemnité soit attribuée à Monsieur Nicolas GARDOT PYOT, receveur pour l'exercice 2015.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

3 – Location Maison Pour Tous – Révision de la caution :

Le Maire rappelle les tarifs de location de la Maison Pour Tous en vigueur le 1^{er} janvier 2016 (délibération du 21 octobre 2015)

Or, Il propose de modifier la caution comme suit :

- 1000 € au lieu de 300 €

payable par chèque à l'ordre du Trésor Public au moment de la signature du contrat de location.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de porter la caution à 1000 €.

4 – Programme d'action pour l'année 2016 en forêt communale :

L'ONF a fait part à la commune de son programme de travaux dans la forêt communale pour l'année 2016. Le coût total HT est estimé à 3 240 € dont 3120 € pour les travaux sylvicoles et 120 € pour les travaux de maintenance.

Un devis concernant les mêmes prestations a été demandé à l'entreprise AUGIER. Les travaux d'investissement et de fonctionnement s'élève en totalité à 1 980,40 € HT

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire à signer le devis de Patrick AUGIER pour un montant TTC de 2 178,44 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement rue de Brognard

L'entreprise CLIMENT mandatée par PMA va réaliser des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et des eaux usées sur le domaine public des routes départementales 424 et 209, rue de Brognard et rue d'Allenjoie et ce jusqu'au printemps.

Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental a été sollicitée pour prendre en charge une partie de l'enrobé de cette route départementale très endommagée par les travaux successifs.

- Création de 10 cavurnes

Dans le nouveau cimetière les cavurnes de la première rangée sont pratiquement toutes concédées. Le Maire a contacté récemment l'entreprise CARRARA pour la création d'une seconde rangée de 10 cavurnes.

Vu la configuration du terrain, un croquis a été fourni pour justifier la pose de blocs de béton en L pour soutenir la terre. Le devis s'élève à 11 868 € TTC.

Le Conseil Municipal souhaite une deuxième offre avant de se prononcer.

- Vœux du Maire

Le Maire fera part de ses vœux le Vendredi 22 janvier 2016 à 18 h à la MPT. Les cartes de vœux seront à distribuer semaine 52 ou toute 1^{ère} semaine de janvier.

- Diaporama du 15 janvier 2015

La Municipalité invite les administrés à la projection du diaporama réalisé par Annie et Gérard CARISEY suite à leur périple à Compostelle du 8 avril 2015 au 18 juillet 2015 à la Maison Pour Tous Vendredi 15 janvier à 19 h 45.

Un pot amical clôturera cette soirée.

- Arbres au Square

Les pruniers au Square Georges WAECKEL deviennent dangereux, ils seront abattus prochainement par le service technique.

Le Conseil Municipal préconise de les remplacer par des arbres d'ornement afin d'éviter les inconvénients des arbres fruitiers sur l'allée piétonne très fréquentée.

- Réglementation sur les obligations relatives aux déjections canines

Suite à de nombreuses plaintes de riverains, l'arrêté municipal en date du 7 décembre 2015 stipule que les propriétaires et détenteurs d'animaux doivent veiller à ne pas laisser souiller et dégrader le domaine public, les jardins publics et les emplacements aménagés pour les jeux d'enfants, par les déjections de l'animal placé sous leur responsabilité.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'animaux de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections occasionnées par cet animal.

- Cartes avantage jeunes

Le Bureau d'Information Jeunesse de Montbéliard propose de mettre le dispositif carte Avantages Jeunes au service de la politique menée en direction des enfants et des jeunes des communes.

Cette carte est dédiée aux jeunes Franc-comtois de moins de 30 ans.

Si notre commune souhaite devenir partenaire et doter les jeunes de la carte Avantages Jeunes 2015-2016, nous avons deux possibilités :

- devenir point de vente classique (les cartes Avantages jeunes nous sont facturés au tarif de 7 € l'unité, et nous les vendons 7 € l'unité aux jeunes de la commune dans le respect des critères établis par le CRIJ).

- offrir la carte avantages jeunes ou prendre en charge une partie de son prix de vente (les cartes avantages Jeunes nous serons facturés au tarif de 6 € l'unité et nous offrons ou vendons au tarif de 5 € maximum l'unité, aux jeunes de la commune selon les critères d'âge que nous avons établis (moins de 30 ans).

Le Conseil Municipal souhaite faire profiter les jeunes de notre commune à tarif préférentiel (6 €). Une permanence à partir de janvier, sera tenue en Mairie par Anny CHAILLET pour recenser les demandes.

REMERCIEMENTS :

de Monsieur et Madame CHAILLET suite au décès du père d'Anny le 1^{er} novembre 2015.

de la famille BEGUE pour le prêt de la Maison pour Tous après les obsèques de Madame Suzanne BEGUE inhumée le 27 novembre.

Séance levée à 22 h 10

Le Maire,
Luc SOMMER

